

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Jeudi 30 mars 2023 / 12h00
COMpte RENDU

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉCÉDENT ;
2. BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'EPIC NUMÉRIAN ;
3. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU DGS DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN AUPRÈS DE L'EPIC NUMÉRIAN ;
4. POINT DIVERS ;

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis le jeudi 30 mars 2023 à 12h00 à Le Pouzin, siège de l'EPIC NUMERIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 22 mars 2023.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, M. Mickael BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, Mme Julie LESGOURGUES (Suppléante de Mme Bérangère JOANNY), Mme Christelle REYNAUD

Absent(e)s : /

Excusé(e)s : M. Jérôme LEBRAT

Pouvoirs :

- M. Jérôme LEBRAT donne pouvoir à M. Mickaël BOUCHARDON

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, Mme Victoria BRIELLE et Mme Samantha CORVIONE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉCÉDENT

Le Président invite les membres du conseil d'administration à approuver le compte rendu du Conseil d'Administration du 28 février 2023.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'EPIC NUMÉRIAN

Ce projet de budget 2023 est conforme aux informations délivrées lors du dernier conseil syndical sur la situation financière du Syndicat Mixte Numérian et de l'EPIC Numérian, ainsi que sur les dysfonctionnements caractérisant les méthodes de gestion, notamment une confection parfois aléatoire.

L'exercice 2023 ne présentera donc pas de risque financier avéré, mais il devra être l'occasion impérieuse d'une remise à plat des écritures budgétaires et comptables afin de disposer de la plus grande transparence possible quant à la connaissance détaillée de nos postes de dépenses et de recettes.

S'agissant du budget consolidé du Syndicat Mixte Numérian, il convient de noter une diminution significative d'environ 1 million 300 000 euros, résultant principalement d'une écriture correspondant à une ligne d'opération de data center d'un million d'euros qui aurait dû, dans les faits, constituer une information sans traduction budgétaire, compte tenu de sa non-réalisation répétée.

S'agissant du budget consolidé de l'EPIC Numérian, il convient de noter une diminution d'environ 220 000 euros, résultant d'un ajustement des écritures, et notamment d'un calibrage au titre des achats prenant en compte les montants réellement observés en 2022.

Il est à signaler que la préparation du budget 2023 aura été marquée, pour la première fois, par l'association des responsables métiers. À cette occasion, il a été observé une absence de culture financière et budgétaire résultant elle-même d'une absence de formation budgétaire initiale, et d'un mode de fonctionnement ne les associant pas.

Les budgets précédents étaient donc confectionnés uniquement sur la base des masses préexistantes, avec l'application d'un coefficient sans réel fondement objectif. Par voie de conséquence, le recours à des mouvements infra annuels entre chapitres ne nécessitait pas une validation par l'assemblée délibérante et demeurait dans la discrétion du fonctionnement de la structure.

Le projet de budget 2023 a fait l'objet d'une attention particulière s'agissant du chapitre 012 (dépenses du personnel) pour les deux structures.

Il sera donc présenté en juin prochain, en parallèle du Compte Administratif 2022, un budget supplémentaire et une décision modificative d'investissement, intégrant une ventilation détaillée au niveau le plus fin des dépenses et recettes des deux structures. Cette mesure est indispensable pour disposer d'une connaissance détaillée et rigoureuse de l'utilisation des moyens accordés et perçus, et pour permettre un calibrage justifiable et justifié des crédits, tant en dépenses qu'en recettes. De plus, une approche analytique dès lors possible.

- **Intervention des élus :**

M. Mickaël BOUCHARDON : Pourquoi conservons-nous le SIG ?

M. Jean-Charles MANRIQUE : L'idée est de le renforcer, en effet, il est actuellement en sous effectif. Par exemple : on nous a demandé des cartes mais nous n'avons pas été en mesure de les produire, ce qui est un problème. Parfois, cela peut prendre jusqu'à trois jours pour obtenir les cartes au lieu de l'heure demandée.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le vote du Budget Primitif 2023 du Syndicat Mixte Numérien.

3. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU DGS DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIEN AUPRÈS DE L'EPIC NUMÉRIEN

La convention de mise à disposition du DGS du Syndicat Mixte Numérien auprès de l'EPIC est une nécessité découlant des dispositions réglementaires régissant le fonctionnement de l'EPIC.

En effet, comme cela a été objectivement observé fin 2022, seul le directeur de l'EPIC a la qualité de représentant légal, empêchant ainsi le Président de signer tout acte autre que la nomination du directeur. Ce dernier pouvant quant à lui déléguer sa signature à des responsables au sein de l'EPIC Numérien.

C'est pourquoi, il est proposé de mettre à disposition le DGS du Syndicat Mixte Numérien auprès de l'EPIC afin d'y assurer les fonctions de directeur et permettre ainsi un fonctionnement normal de la structure.

Il apparaît en conséquence, et au vu des conclusions de l'audit juridique présenté en Conseil Syndical et en Conseil d'Administration en février dernier, que la question de la double nature juridique de Numérien nécessite d'être traitée, compte tenu de l'insécurité juridique qu'elle présente et de l'impossibilité d'en justifier l'efficacité réelle.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition du DGS sur l'EPIC Numérien.

4. POINT DIVERS

- **Intervention des élus :**

Mme Victoria BRIELLE : Informe les membres du conseil d'administration que les titres Equiblués seront annulés lorsque la convention sera prête.

Mme Christelle REYNAUD : En ce qui concerne la démission de Dos Santos, elle prévoit d'en discuter avec la communauté de communes car c'est à eux de nous interroger à ce sujet. Porte Drôme Ardèche sera chargée de désigner un nouveau titulaire.

M. MORIN souhaite devenir titulaire, Victoria se chargera de lui en parler.

La séance est levée à 12h45.